

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 22/007/2006 (Public)  
Bulletin n° : 176  
ÉFAI  
7 juillet 2006

**Embargo : 7 juillet 2006 00h01 TU**

### **Japon. Après avoir passé des décennies dans le quartier des condamnés à mort, des prisonniers sont exécutés sans préavis**

Des vieillards et des malades mentaux figurent parmi les prisonniers qui passent des décennies dans le couloir de la mort au Japon, et qui finissent pas être exécutés en secret et sans préavis. Les sentences capitales sont souvent prononcées à l'issue de procès iniques alors que les suspects, après de longs interrogatoires, des menaces et des actes de violence, ont « avoué » des crimes qu'ils n'avaient pas commis.

Telle est la réalité de la peine de mort au Japon décrite dans un rapport d'Amnesty International rendu public au moment où des militants et des experts de toute la région Asie-Pacifique se rencontrent à Hong Kong pour discuter du taux d'exécutions judiciaires dans cette partie du monde, qui est particulièrement élevé par rapport à celui qui règne dans le reste du monde.

*« Le Japon est l'un des rares pays industrialisés à toujours pratiquer les homicides d'État, a déclaré Suki Nagra, responsable de l'action en Asie orientale au sein d'Amnesty International. En abolissant la peine de mort, le Japon jouerait un rôle moteur dans la région Asie-Pacifique qui, pour l'instant, ne suit pas la tendance mondiale vers l'abolition. »*

Cent vingt-cinq pays du monde ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique, les Philippines étant le dernier pays d'Asie à avoir pris cette orientation, en juin. Il y a également eu des progrès dans ce domaine en Corée du Sud, où le Parlement est en train d'examiner un projet de loi prévoyant l'abolition de la peine de mort.

*« Nous demandons au gouvernement du Japon de franchir la première étape vers l'abolition en mettant fin au secret qui entoure le recours à la peine de mort dans le pays, a ajouté Suki Nagra. Le gouvernement ne peut justifier ce châtiment inhumain en invoquant l'opinion publique alors qu'il cache au public la réalité et empêche tout débat. »*

Au Japon, seules les autorités savent qu'une exécution va avoir lieu. Les prisonniers sont informés qu'ils vont mourir le matin du jour de leur exécution. Dans certains cas, ils ne sont même pas prévenus.

Ce secret signifie que, tout en étant à l'isolement et soumis à des conditions carcérales extrêmement dures, les prisonniers vivent avec la crainte permanente d'une exécution. Chaque jour peut être le dernier.

La procédure judiciaire est tellement lente au Japon que les recours peuvent prendre des décennies ; les prisonniers attendent pendant des années d'être exécutés. Okunishi Masaru est l'un des prisonniers très âgés qui se trouvent dans le quartier des condamnés à mort. Il a été condamné à la peine capitale en 1961 pour l'empoisonnement de cinq femmes ; il est maintenant âgé de quatre-vingts ans. En avril 2005, la Haute cour de Nagoya a accordé un nouveau procès en invoquant la présence de nouveaux éléments pouvant prouver son innocence. Ceux qui le soutiennent militent pour que le nouveau procès s'ouvre sans délai : en mars 2006, Okunishi Masaru aurait imploré les personnes qui lui rendaient visite de faire en sorte que les poursuites engagées à tort contre lui soient abandonnées tant qu'il était encore vivant.

Le risque d'exécuter un innocent est particulièrement élevé au Japon parce que le système de détention avant le procès utilise la garde à vue, ou *daiji kangoku*, comme substitut d'incarcération. Les suspects peuvent être détenus dans des cellules de la police jusqu'à vingt-trois jours tout en étant soumis à de longues périodes d'interrogatoire. Akahori Masao a été condamné à mort en 1958 à l'âge de vingt-cinq ans pour viol et meurtre. Il a toujours dit qu'il était innocent et qu'il avait avoué sous la torture : « *ceux qui m'interrogeaient m'ont frappé à la tête, quasiment étranglé avec leurs mains et roué de coups de pied ... J'ai décidé d'acquiescer à toutes leurs questions parce que je ne résistais pas à la torture* ». Ce n'est qu'en 1987, après quatre requêtes devant les tribunaux, qu'un nouveau procès s'est ouvert. Akahori Masao a été acquitté à l'âge de cinquante-neuf ans, après avoir passé trente-quatre ans derrière les barreaux.

#### **Complément d'information**

Le rapport "*Will this day be my last? The death penalty in Japan* (index AI : ASA 22/006/2006) est disponible sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engasa220062006>

Environ 87 prisonniers se trouvent actuellement dans le couloir de la mort au Japon. La dernière exécution a eu lieu le 16 septembre 2005 : Kitagawa Susumu a été pendu pour deux meurtres. Onze prisonniers ont été exécutés depuis 2000.

Le condamné à mort le plus âgé est Tomizo Ishida, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Les conditions carcérales dans le quartier des condamnés à mort sont extrêmement dures, les prisonniers n'étant pas autorisés à communiquer entre eux ; elles sont dommageables à la santé mentale des prisonniers.

Au Japon, les exécutions se font toutes par pendaison.

#### **Document public**

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566  
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>